



Collection lausannoise  
CEDIDAC

Alain Macaluso / Laurent Moreillon /  
Carlo Lombardini / Andrew M. Garbarski /  
(éditeurs)

# Développements récents en droit pénal de l'entreprise IV

Unil



Stämpfli Editions

---

# Actualité jurisprudentielle et législative en droit pénal de l'entreprise

Alain MACALUSO

Docteur en droit, professeur à l'Université de Lausanne, avocat au Barreau de Genève

ANDREW M. GARBARSKI

Docteur en droit, professeur à l'Université de Lausanne, avocat au Barreau de Genève

## Table des matières

<b>I. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>II. Actualité jurisprudentielle.....</b>	<b>3</b>
A. Confiscation et créance compensatrice (art. 70 et 71 CP).....	3
1. TF, 6B_1362/2020 du 20 juin 2022.....	3
a) Contexte.....	3
b) Considérants topiques.....	4
c) Appréciation critique.....	4
B. Infractions économiques .....	5
1. Escroquerie (art. 146 CP) (TF, 6B_943/2021 du 2 février 2022).....	5
a) Contexte.....	5
b) Considérants topiques.....	5
c) Appréciation critique.....	6
2. Faux dans les titres (art. 251 CP) (TF, 6B_731/2021, 6B_737/2021 du 24 novembre 2022).....	7
a) Contexte.....	7
b) Considérants topiques.....	7
c) Appréciation critique.....	8
3. Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP) (TF, 6B_45/2021 du 27 avril 2022).....	9
a) Contexte.....	9
b) Considérants topiques.....	10
c) Appréciation critique.....	11
4. Responsabilité civile de la banque en rapport à des actes de blanchiment d'argent (TF, 4A_603/2020 du 16 novembre 2022) .....	12
a) Contexte.....	12
b) Considérants topiques.....	12

c) Appréciation critique.....	14
5. Responsabilité pénale de l'entreprise (art. 102 CP) (SK.2020.21 du 15 décembre 2021 affaire Falcon Bank).....	15
a) Contexte.....	15
b) Considérants topiques.....	16
c) Appréciation critique.....	17
6. Octroi d'un avantage (art. 322 <sup>quinquies</sup> CP) et acceptation d'un avantage (art. 322 <sup>sexies</sup> CP) (TF, 6B_220/2022 du 31 octobre 2022) .....	18
a) Contexte.....	18
b) Considérants topiques.....	19
c) Appréciation critique.....	20
<b>III. Actualité législative.....</b>	<b>22</b>
A. Entrée en vigueur en 2022/2023.....	22
1. Modification du Code pénal en lien avec la modification du Code des obligations (RO 2021 846).....	22
2. Modification de la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent (RO 2021 656/FF 2019 5237), de l'ordonnance y relative (RO 2022 552) et de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (RO 2022 703) .....	22
3. Ordonnance du 21 décembre 2021 sur la coopération avec le Parquet européen (RO 2022 859) .....	23
B. Projets législatifs en cours.....	23
1. Révision de la Loi fédérale sur le droit pénal administratif .....	23
2. Adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2021 2996) et harmonisation des peines du Code pénal (FF 2021 2997).....	23

## I. Introduction

L'année 2022 a été riche en développements jurisprudentiels et législatifs s'agissant des matières qui touchent au droit pénal de l'entreprise. Comme ce fut déjà le cas à l'occasion de la conférence donnée en février 2023, dans le cadre de la présente contribution, des choix, parfois arbitraires, ont cependant dû être opérés s'agissant des thèmes abordés et des questions juridiques examinées.

Dans un premier temps (*cf. infra* II), nous passerons en revue une sélection de décisions rendues respectivement par le Tribunal fédéral et le Tribunal pénal